

l'allocation de ces dettes aux provinces eut lieu conformément à des arrangements faits en ce temps, et que quoique la dette publique ait été augmentée par ce fait, elle n'a cependant pas créé un nouveau passif, parce que si ces dettes n'avaient pas été prises en charge par la Puissance, elles seraient encore dues par les provinces ; cette prise en charge des dettes provinciales n'est donc qu'un simple transport de passif, et les charges de la population n'ont pas été augmentées ; elles ont au contraire été légèrement diminuées depuis que le gouvernement a pu changer les obligations des provinces portant un haut intérêt contre ses propres obligations à un taux moins élevé.

Particularités des dettes provinciales.

195. Le détail des dettes provinciales dont la Puissance a assumé la responsabilité lors de la Confédération se trouve ci-après :—

Canada.....	\$ 62,500,000
Nouvelle-Ecosse.....	8,000,000
Nouveau-Brunswick.....	7,000,000
	<hr/>
	\$ 77,500,000

Dettes subséquemment prises en charge ou allouées par la Puissance :

Nouvelle-Ecosse (1869).....	1,186,756
Ancienne province du Canada (1873).....	10,506,089
Province d'Ontario.....	2,848,289
“ de Québec.....	2,549,214
“ de la Nouvelle-Ecosse.....	2,343,059
“ du Nouveau-Brunswick.....	1,807,720
“ du Manitoba.....	3,775,606
“ de la Colombie-Anglaise.....	2,029,392
“ de l'Île du Prince-Edouard.....	4,884,023
	<hr/>

Total des dettes provinciales prises en charge par la Puissance..... \$ 109,430,148

Explication de l'augmentation de la dette.

196. Il a été dépensé \$61,940,581 pour le chemin de fer du Pacifique Canadien ; \$42,727,034 pour le chemin de fer Intercolonial et ses embranchements, et pour les canaux \$33,868,296, ce qui donne un total de \$138,535,911. Non seulement la dette entière se trouve ainsi expliquée, mais on verra que seulement des trois en-têtes mentionnés plus haut, il a été dé-